Accusé de réception en préfecture 069-216902387-20231012-DE231012GES1008-DE Date de télétransmission : 31/10/2023 Date de réception préfecture : 31/10/2023

# COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE Place du Marché 69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-10-08

## Nombre de membres :

En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26

(dont 6 pouvoirs)

Objet: Demande de subvention REGION AURA,

L'an deux mille vingt-trois,
 Le 12 octobre, à 20h00

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation: 06 octobre 2023

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, FLAMENT Julien est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

#### Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, FEUNTUN Christel, LAPLACE Sébastien, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, FLAMENT Julien, DALBEPIERRE Michael, PAISSE Matthieu, MURIGNEUX Claudie, VERICEL Pauline

### Absents excusés:

ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, pouvoir donné à FLAMENT Julien GLEIZES Jérôme, pouvoir donné à SARTORETTI, Michel AGGOUN Jean-Claude, pouvoir donné à DALBEPIERRE Michael RATTON Maryline, pouvoir donné à MEZARD-MOSTFA Dominique THEVENON Pierrick, pouvoir donné à WITHERS Patrick VENET Denis, pouvoir donné à ODIN Catherine

Absents:

ROY Jean Sébastien

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal présents que la commission permanente de la Région du 3 février 2023 a validé un soutien régional de 200 000 € pour la "rénovation de la salle des sports et salle des fêtes" de l'Espace Albert Maurice, en l'inscrivant dans le Contrat Région.

Afin de traiter ce dossier, il est nécessaire de déposer une demande de subvention.

Aussi Monsieur le Maire propose de déposer la demande avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Accusé de réception en préfecture 069-216902387-20231012-DE231012GES1008-DE Date de télétransmission : 31/10/2023 Date de réception préfecture : 31/10/2023

	DÉPENSES		
	Nature	Montant en € TTC	
01	TRAVAUX	2 683 707 €	
02	Maîtrise d'oeuvre	201 936 €	
03	Panneaux photovoltaïque	167 000 €	
TOTAL		3 052 643 € TTC	

RECETTES			
		Montant en € HT	
Région AuRA	Contrat Région	200 000 €	
Etat	Dsil	190 979 €	
Etat	Fond vert	383 615 €	
Département 69	Partenariat territorial	200 000 €	
Sous total :		974 594 €	
Ressources propres	Fonds propres	2 078 049 €	
MONTANT GLOBAL		3 052 643 €	

# Le Conseil Municipal:

Après en avoir délibéré :

# à l'unanimité, 26 voix pour et 0 contre

- 1) **DONNE SON ACCORD** pour présenter ce dossier auprès des services de la Région AURA dans le cadre du Contrat Région,
- 2) VALIDE le projet de plan de financement de ce projet tel que proposé,
- 3) AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette délibération,
- 4) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Et ont signé au registre les membres présents

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Pour extrait certifié conforme,

La/Le secrétaire de séance

Le Maire,

